



RECOMPOSITION ET PROFESSIONNALISATION DU CHAMP DE LA VIEILLESSE (APP-RPV)

Responsables de module

[Valérie Hugentobler](#)

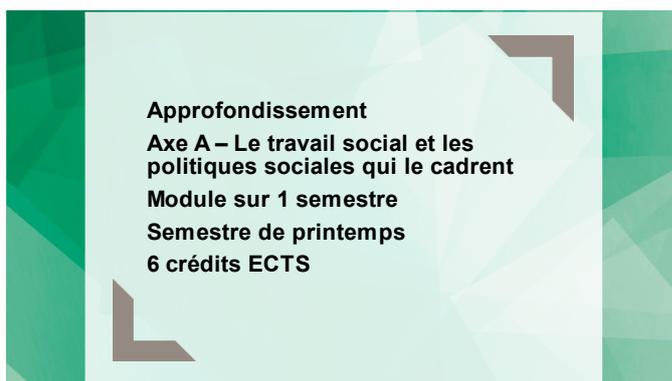
[Jean-François Bickel](#)

Organisation

Jour : Mardi

Horaire : 8h45-12h15

Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

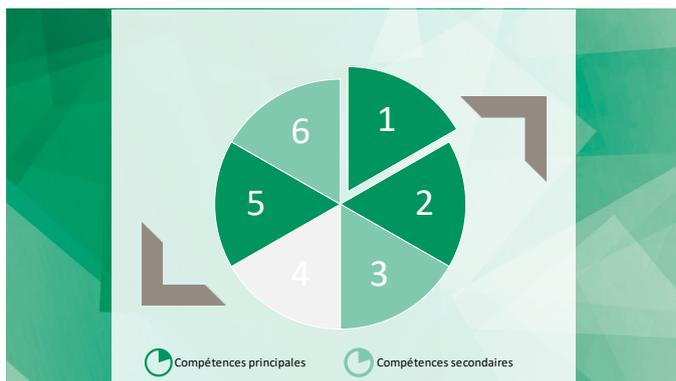
Le module porte sur la recomposition et la professionnalisation du champ de la vieillesse. Il vise à identifier, à comprendre et à poser une réflexion critique sur les différents processus et dynamiques qui fabriquent et transforment ce champ spécifique et la place du travail social en son sein.

La porte d'entrée privilégiée est celle des différents dispositifs de la politique vieillesse qui cadrent l'intervention des professionnel·les et les organisations, ainsi que sur leurs « traductions » dans les processus et enjeux aux plans des organisations, du travail et de la professionnalité.

Au fil du module, la question des publics est également traitée, avec un accent particulier d'une part sur leur hétérogénéité et les inégalités multiples qui les caractérisent, d'autre part sur les problématiques auxquelles ils font face et qui sont peu ou pas visibles ou qui reçoivent des réponses insuffisantes de la part des dispositifs et/ou des organisations.

Trois dimensions transversales parcourent l'entier du module : les dynamiques de professionnalisation et l'interprofessionnalité ; les enjeux liés à la coordination des dispositifs et des acteurs ; le développement des nouvelles technologies, ainsi que des formes d'accompagnement et d'organisations innovantes, notamment en lien avec la place et la participation des publics.





Le module contribue au développement des compétences 1, 2, 5 et 3, 6 du profil de compétences MATS.

A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :

- Comprendre et contextualiser la problématique sociale de la vieillesse, de l'analyser dans une perspective critique, d'identifier ses enjeux pour le travail social ; de concevoir et développer des solutions innovantes
- Se situer dans le champ de la vieillesse, contexte professionnel exigeant car impliquant des réseaux complexes multiactrices et acteurs et interprofessionnels, et y développer des partenariats, planifier et coordonner des activités de projets ou de recherche, assumer un rôle d'« expert·e »
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans le contexte interdisciplinaire et interprofessionnel qu'est le champ de la vieillesse, en favorisant l'interconnaissance et la collaboration entre les milieux professionnels, politiques, académiques et de la société civile, notamment les publics du travail social.

Les plus-values du module sont notamment :

- L'intégration des niveaux d'analyse « macro », « méso » et « micro » dans une perspective d'ensemble et une compréhension approfondie de leur imbrication
- La mobilisation, la discussion et la mise en œuvre de différentes perspectives théoriques et conceptuelles, qui constituent autant d'outils permettant d'analyser d'autres champs d'intervention ou d'évaluer des projets ou organisations en prenant en compte leur environnement.

Modalités d'enseignement

Le module se déroule selon les modalités suivantes :

- Des cours en présence assurés par les coresponsables du module ;
- Des conférences données par des expert-es des milieux académiques et du travail social ;
- Des lectures de textes scientifiques (articles, chapitres d'ouvrage), présentation et discussion par les étudiant-es dans le cadre de séminaires de lecture ;

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : participation régulière aux cours et séminaires de lecture ; présentation (en groupe) d'un texte scientifique.



Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités d'évaluation combinent deux formes d'épreuve :

- Une épreuve écrite, à travers la rédaction d'une note de synthèse et de réflexion sur un texte scientifique. Cette note de synthèse est rédigée collectivement par le groupe d'étudiant·es ayant présenté ce même texte lors du séminaire de lecture. Remise de la note de synthèse dans les 2 semaines suivant la présentation orale.
- Un examen oral individuel, sans documentation, sur la base d'une liste de questions préétablies.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. La note de synthèse est évaluée sur une échelle allant de 0 à 20 points. Les points attribués à la note de synthèse résultent de l'addition des points récoltés selon quatre critères, différemment pondérés :
 - Capacité à identifier et à présenter le questionnement du/des auteur·es. Capacité à synthétiser les éléments principaux présentés dans le texte (données empiriques, méthodologie et résultats) : de 0 à 6 points
 - Capacité à amener des éléments de réflexion, enseignements ou questionnements pour le travail social : de 0 à 6 points
 - Capacité à discuter du texte en faisant des liens avec les cours et/ou conférences et/ou d'autres lectures du module : de 0 à 6 points
 - Capacité à satisfaire aux critères formels pour la note de synthèse : structuration, vocabulaire approprié, clarté de l'expression, nombre de signes, références bibliographiques : de 0 à 2 points

Chacun·e des membres du groupe se voit attribuer le même nombre de points, suite à l'évaluation.

2. L'examen oral est évalué sur une échelle allant de 0 à 30 points. Les points attribués à l'examen oral résultent de l'addition des points récoltés selon quatre critères, différemment pondérés :
 - Capacité à traiter de la question de manière complète et pertinente. Tous les aspects sont traités et les éléments développés sont en lien avec la question : de 0 à 8 points
 - Capacité de mobilisation et d'intégration des concepts, approches et questionnements exposés/lus durant le module en lien avec la question posée. Les notions sont correctement définies et situées. Les éléments sont présentés de manière synthétique : de 0 à 8 points
 - Capacité à développer un propos clair et une argumentation cohérente et structurée. Les exemples et les illustrations (si attendus) sont cohérents avec le propos : de 0 à 6 points
 - Capacité à répondre aux questions complémentaires ou éléments de discussion amenés par les expert·es, à illustrer son propos, à dialoguer en situation : de 0 à 8 points

Barème :

La note finale résulte de l'addition des points obtenus aux deux épreuves de l'évaluation. Le barème s'établit comme suit :

Nombre de points	Notes
De 46 à 50 points	6
De 42 à moins de 46 points	5.5
De 38 à moins de 42 points	5
De 34 à moins de 38 points	4.5
De 30 à moins de 34 points	4
De 26 à moins de 30 points	3.5



De 22 à moins de 26 points	3
De 18 à moins de 22 points	2.5
De 14 à moins de 18 points	2
De 10 à moins de 14 points	1.5
Moins de 10 points	1

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Recomposition et professionnalisation du champ de la vieillesse », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens complémentaire (note de synthèse portant sur un texte scientifique choisi dans une liste proposée par les coresponsables du module et examen oral) ;
 - c. Suivre un autre module du même type (APP).
- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : ...

Remarques

Descriptif provisoire. La version définitive sera disponible d'ici au début du semestre de printemps 2025.

